

Argancy

Cap 2020

Joyeuses fêtes !

Vendredi 1^{er} décembre 2017
Escale du « Vélo vin chaud » à Ruyg

Janvier 2018
N°90

Tous mes vœux
de bonheur
pour cette nouvelle
année : que 2018
vous apporte joie
et espoir
Sincèrement
Amour

Meilleurs vœux
pour 2018
PATRICK SPIRCKEL

Que l'année 2018
vous apporte le
bonheur et la
réussite !
Isidore ROMANO

BONNE ANNEE
REPUBLICAINE
A TOUTES LES
GENERATIONS
DU VILAGE
D'Amour
Danièle REYMOND

Meilleurs vœux
bonheur et
santé pour
la nouvelle
année
Neweux Gwé

Je vous présente
mes Meilleurs
Vœux pour cette
nouvelle Année -
Albert D'Amato

Santé bonheur
et prospérité
pour 2018.
H. Ange HENNEQUIN

Je vous souhaite une
année 2018 remplie de
bonheur ! Justin LESAGE
Il ne faut pas de tout
pour faire un monde.
Il faut du bonheur, et
rien d'autre.
- Paul Eluard -

MEILLEURS
VOEUX POUR
CETTE NOUVELLE
ANNEE
ANNE ZAWNOL

Meilleurs vœux

Sommaire

Conseil municipal du 17 octobre 2017	4	Groupe scolaire	20
Travaux		A la découverte de l'Ouvrage	
Réfection du réseau d'eaux pluviales		Le ski à l'école	
Un nouveau parking à Olgy		Le bel oiseau	
Préau de l'école maternelle		Bouchons d'amour	
Salle des fêtes : façade et équipements intérieurs		Fête de la science	
Vivre à Argancy	10	La Saint-Nicolas	
Nuisances sonores : trouver des solutions		Accueil périscolaire	24
Troc aux plantes d'automne		Centres aérés ados, c'est nouveau !	
Commémoration du 11 novembre		Séjour ski	
Visite des élèves de l'école privée Marcel Van		Bibliothèque	25
Repas des Anciens		Activités du trimestre	
Le « Vélo vin chaud » fait escale à Rugby		Animations à venir	
A vos agendas		Découverte	26
Sportifs à l'honneur		Amicale des Donneurs de sang de la Rive Droite	

Albert Einstein disait
" Apprendre d'hier, vivre pour
aujourd'hui, espérer pour demain"
Bonne Année 2018

Jean-Paul VETZEL

Espoir Santé!
Bonheur pour
cette nouvelle
année
F. MENON-HARTZ



Bonne et
heureuse
année à
tous.
J. Fournier-Berger

Milleurs
souhait de
bonheur et
santé
Marie-Thérèse

vous
souhais une
belle année
2018
Nicolas Frey

2018

Police municipale	27
Qui vole un oeuf vole un boeuf ! Déneigement des trottoirs	
Rives de Moselle	28
Tri sélectif : ce qui change en 2018	
Nouvelles installations	
A savoir	29
Le PACS en mairie	
Déclarations de travaux	30
Etat-civil	



Conseil municipal

17 octobre 2017

Indemnités de conseil 2017

M. le maire propose au conseil municipal le paiement d'une indemnité de conseil à M. Marc Villibord, trésorier du Trésor Public de Vigy pour l'année 2017.

Le taux de l'indemnité 100 %	539,55 €
Charges sociales déductibles	47,81 €
Indemnité nette au taux 100 %	491,74 €

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 voix contre (Nicolas Frey), décide de verser une indemnité nette au taux de 100 % soit 491,74 € à M. Marc Villibord, trésorier du Trésor Public de Vigy, et charge M. le maire de l'exécution de cette décision.

Analyse comparative des contrats d'assurance de la commune

M. le maire informe les conseillers que lors de la décision du conseil municipal du 25 août 2017 de conserver les contrats d'assurance de la commune à la SMACL, deux cotisations avaient été proposées pour les risques assurés :

- avec franchise pour un montant de 11 413,00 €
- sans franchise pour un montant de 12 887,00 €

Le montant n'ayant pas été précisé dans la délibération, citée ci-dessus, le tarif retenu s'élève à 11 413,00 €. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette précision complémentaire.

Police municipale

M. le maire informe le conseil municipal de la probabilité qu'une commune se désengage de la police municipale, ce qui engendrerait un coût de fonctionnement supplémentaire pour Argancy de 17 000,00 € en laissant la structure officier dans les conditions actuelles.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 voix contre (Albert d'Amato), donne pouvoir à M. le maire de préciser la position du conseil au comité de pilotage de la police intercommunale et de continuer à officier avec les six agents.

Tarifs municipaux

Après avoir pris connaissance des tarifs des services communaux en vigueur pour 2017, le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants pour l'année 2018.

Salle des fêtes

		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
Caution de la salle		700 €	700 €
Caution pour la vaisselle		200 €	200 €
24 heures	Petite salle	145 €	69 €
	Grande et petite salle	286 €	137 €
	Cuisine	140 €	0 €
48 heures	Petite salle	263 €	126 €
	Grande et petite salle	536 €	256 €
	Cuisine	140 €	0 €
Vaisselle	Service ordinaire	52 €	25 €
	Service cérémonie	103 €	50 €

Carte bibliothèque municipale

La carte « adhérent » bibliothèque municipale reste fixée à 2 € pour 2018.

Chèques loisirs enfants

Ils s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans et sont valables du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Propositions de M. le maire pour 2018.

Valeur du chèque loisirs			
Par enfant	Participation Mairie	Participation famille	Valeur en chèques loisirs
Carnet de 20 chèques de 2 €	30 €	10 €	40 €

Chèque détente seniors

Proposition de M. le Maire pour 2018 :

Personne de 60 ans et plus :

- chèque détente de 19 € valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Tarifs des cimetières

Tarif columbarium

Nouveau cimetière

Tarif sépulture évolutive :

- place individuelle : 335 €

Tarif columbarium (pyramide) :

- case 2 urnes : 335 €

Tarif columbarium (linéaire) :

- case 4 urnes : 400 €

Ancien cimetière

- cellule pouvant contenir 4 urnes : 381 €

Tarif concession : 30 ans

- nouvelle sépulture : 30 €
- renouvellement des sépultures : 30 €



Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2018.

Prime de fin d'année

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88,

Vu le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié, relatif à l'indemnité spécifique de service,

décide de verser une indemnité aux agents de catégorie B faisant partie du cadre d'emplois des techniciens, suivant les modalités d'application fixées par l'arrêté ministériel du 25 août 2003,

fixe le montant de l'indemnité à 1 mois de salaire,

fixe les critères d'attribution ainsi qu'il suit :

- modulations éventuelles en fonction de la responsabilité assurée
- manière à servir
- absentéisme
- au prorata du temps de travail

décide que cette indemnité sera versée en une seule fois avec le salaire de novembre.

M. le maire est chargé de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des critères d'attribution ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le paiement de cette prime au personnel inscrit aux effectifs de la commune le 1^{er} novembre de l'année.

Taxe d'aménagement

M. le maire informe le conseil municipal que la délibération prise le 7 octobre 2016 instituant une taxe d'aménagement de 5 % sur le territoire communal sera reconduite annuellement par tacite reconduction.

A l'unanimité, le conseil municipal entérine cette reconduction sauf décision contraire du conseil municipal.

Régime indemnitaire

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 Vu l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88,
 Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

M. le Maire,

propose l'attribution de l'indemnité spécifique de service aux agents relevant des cadres d'emplois des techniciens, fixe son montant comme suit (taux moyen) :

- grade de technicien : application, au taux de base, d'un coefficient multiplicateur de 12,
- grade de technicien principal de 2^{ème} classe : application, au taux de base, d'un coefficient multiplicateur de 16,

auquel s'ajoute un coefficient de modulation par service de 1,10 pour le département de la Moselle.

Le montant individuel maximum susceptible d'être versé ne pourra excéder 110 % du taux moyen.

L'indemnité spécifique de service est attribuée en fonction des services rendus (aucun critère de participation effective à certains travaux n'est imposé).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

décide d'adopter le principe du versement de l'indemnité spécifique de service dans les conditions exposées ci-dessus,

fixe les critères d'attribution ainsi qu'il suit : modulations éventuelles en fonction de la responsabilité assurée, manière de servir, absentéisme,

décide que cette indemnité sera versée mensuellement, décide d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement de cette indemnité au budget de la collectivité, décide que les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat,

charge M. le Maire de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés par la réglementation et des critères d'attribution retenus.

Décision modificative de crédits

M. le maire présente au conseil municipal la décision modificative de crédits n° 1 d'octobre 2017.

Investissement - Dépenses				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
1641	Emprunts en euros	73 768,67 €	-20 000,00 €	53 768,67 €
2152	Installations de voirie		5 000,00 €	5 000,00 €
21571	Matériel roulant	30 000,00 €	- 5 000,00 €	25 000,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	15 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
2184	Mobilier	15 000,00 €	- 8 000,00 €	7 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00 €	8 000,00 €	18 000,00 €
2312	Immobilisations en cours - terrains	15 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
2313/296	Réfection salle de bains logements communaux		8 500,00 €	8 500,00 €
2312/308	Rénovation aire de jeux Argancy	35 000,00 €	-5 000,00 €	30 000,00 €
2138/312	Achat immobilier	265 000,00 €	- 70 000,00 €	195 000,00 €
2313/313	Ravalement façade Salle des fêtes et périscolaire		22 000,00 €	22 000,00 €
020	Dépenses imprévues investissement	5 163,46 €	- 2 200,00 €	2 963,46 €
	TOTAL		-56 700,00 €	

Investissement - Recettes				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
021	Virement de la section fonctionnement	701 000,00 €	-58 000,00 €	643 000,00 €
1323	Subventions départementales	0,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
	TOTAL		-56 700,00 €	

Fonctionnement - Dépenses				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
615231	Entretien voiries	30 000,00 €	7 000,00 €	37 000,00 €
615232	Entretien, réparation des réseaux	22 000,00 €	5 000,00 €	27 000,00 €
6257	Réceptions	14 000,00 €	6 000,00 €	20 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés		1 500,00 €	1 500,00 €
6411	Personnel titulaire	300 000,00 €	20 000,00 €	320 000,00 €
6451	Cotisations URSSAF	60 000,00 €	2 000,00 €	62 000,00 €
6453	Cotisations caisse de retraite	60 000,00 €	12 000,00 €	72 000,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 195,71 €	-5 000,00 €	7 195,71 €
739223	Fonds péréquation recettes fiscales communales et intercommunales	45 000,00 €	7 345,00 €	52 345,00 €
022	Dépenses imprévues	7 708,80 €	-1 745,00 €	5 963,80 €
023	Virement section investissement	701 000,00 €	-58 000,00 €	643 000,00 €
	TOTAL		-3 900,00 €	

Fonctionnement - Recettes				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
7411	Dotation forfaitaire	3 900,00 €	-3 900,00 €	0,00 €
	TOTAL		-3 900,00 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédits n° 1.

Budget

La commune entretient son réseau d'eaux pluviales

Pour les élus que nous sommes, les eaux pluviales sont l'un des éléments majeurs à maîtriser dans la gestion de nos priorités :

- pour limiter le risque d'inondation
- pour préserver les ressources en eau et les risques de pollution.

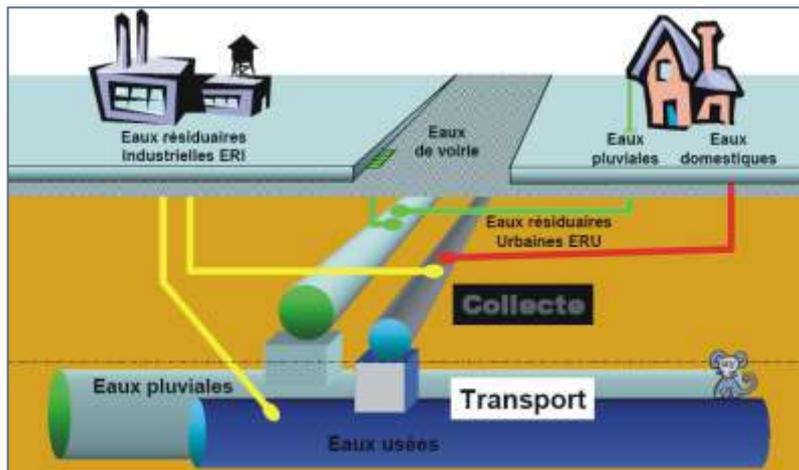
Les canalisations qui véhiculent les eaux ont une durée de vie limitée. Elles sont en effet soumises à de nombreuses agressions menaçant leur intégrité (vibrations ou mouvements de terrains par exemple). Or, l'usure n'étant pas homogène, les campagnes d'entretien ou de remise en état doivent s'adapter aux besoins réels.

A plusieurs reprises par le passé, des initiatives importantes ont été prises concernant la gestion des eaux : protection des écoles des inondations répétitives, doublement des canalisations d'évacuations des eaux pluviales à Rugy, curage des ruisseaux, etc...

En début d'année, pour trouver la cause de nuisances olfactives devenues quasi permanentes par temps de pluie, dans certains secteurs du village d'Argancy, une inspection télévisée des réseaux d'eaux a été réalisée, en partenariat avec la Communauté de Communes, responsable du réseau d'assainissement.

Cette analyse télévisée a permis de visualiser les canalisations de l'intérieur, bien qu'elles soient enterrées, en recueillant des informations précises sur leur état. A la suite des préconisations de l'étude ainsi menée qui a constaté un écrasement de la conduite d'évacuation des eaux pluviales à certains endroits et la présence de racines limitant les flux, les travaux de remise en état ont été décidés.

Ainsi deux tronçons de canalisations seront remplacés dans les rues de l'Abreuvoir et des Pêcheurs.



Parking rue de la Fontaine à Olgy

L'emplacement de la maison ancienne qui a été détruite cet été, a été aménagé en parking, tout en restant une réserve foncière communale.

Les façades des habitations attenantes ont été ravalées. Il ne reste plus qu'à effectuer, dès que le temps le permettra, le marquage au sol pour que ce parking soit complètement opérationnel.



Préau de l'école maternelle

Une poutre maîtresse du préau de l'école maternelle, fortement dégradée avec le temps, a été remplacée. Par la même occasion, l'ensemble de la structure a été révisée.



Salle des fêtes

Aménagement de l'office



Remplacement du lave-vaisselle de la cuisine de la salle des fêtes par un appareil ergonomique qui permet de faciliter les manipulations des paniers.



La pièce annexe de la cuisine, servant au rangement de la vaisselle de location a été entièrement réaménagée afin d'en optimiser l'espace.



Ravalement de façade

Après les différents chantiers de rénovation intérieure, c'était au tour de la façade de la salle des fêtes de faire peau neuve. C'est chose faite, le bâtiment vient d'être repeint en gris clair et blanc.



Vivre à Argancy

Au fil des événements

Nuisances sonores : trouver des solutions

Jean-Paul Vetzel a convié en mairie les habitants concernés par les nuisances sonores générées par l'autoroute A4.

« Suite à la réunion publique programmée à Vrémey avec la Sanef, j'avais promis aux riverains de l'autoroute A4 d'organiser une réunion d'information concernant l'historique du mur antibruit et de trouver des solutions d'amélioration sonore et environnementale, étant donné le passage à deux fois trois voies et d'en surveiller de près l'étude et les travaux, pour rendre plus satisfaisant le cadre de vie de nos riverains. »

Les personnes présentes ont fait des suggestions qui pourraient changer la situation.



Noces d'or et noces de diamant



M. et Mme Evrard ont fêté leur 50 ans de mariage en septembre 2017. Nos sincères félicitations !

M. et Mme Bazille ont fêté leur 60 ans de mariage en octobre 2017. Nos sincères félicitations !

Conformément à leur souhait, nous ne publions pas de photos de ces événements.

Troc aux plantes

A la demande des « amoureux des jardins », les membres du jury des maisons fleuries ont organisé un troc aux plantes d'automne qui a connu un franc succès le jeudi 19 octobre à la salle des fêtes.



En parallèle, une projection des photos prises lors de la visite des jardins en Alsace et dans les Vosges a été proposée aux visiteurs.

Commémoration du 11 novembre



La cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918 s'est déroulée à Chailly-Lès-Ennery.

Une gerbe a été déposée au monument aux morts d'Argancy, en honneur aux morts d'Argancy-Olgy-Rugy.



Signature de l'Armistice en 1918



Visite surprise en mairie



Leçon d'instruction civique

Les 6 élèves de CP-CE1 de l'école privée Marcel Van, accompagnés de leur enseignante, sont venus découvrir la mairie.

Ils ont été reçus par Jean-Paul Vetzal, maire et Jocelyne Emmendoerffer 1^{ère} adjointe. Intimidés mais forts intéressés, ils sont repartis fiers de porter les couleurs de la République sous forme d'écharpes tricolores confectionnées pour cette occasion.

Vivre à Argancy

Festivités



Repas des anciens

C'est autour d'un repas cocoté par « Un chef à la Maison » que près de 150 personnes, en répondant à l'invitation de la municipalité, ont pu partager un moment de convivialité à la Salle des Fêtes d'Argancy.

L'orchestre Jean-Claude Riff, tout au long de cet après-midi récréatif, a su donner aux uns et aux autres l'envie de danser et de chanter.



« ... Nous sommes tous réunis pour rendre à nos aînés un grand hommage. Votre connaissance, votre sagesse sont essentielles. Elles éclairent le présent pour mieux préparer l'avenir et surtout l'avenir de nos enfants. Nos plus jeunes ont notamment beaucoup à apprendre de vous. [...] En cet instant ayons en premier lieu une pensée pour nos amis malades ou à l'hôpital et nous préférierions pour eux, comme pour leurs proches, qu'ils soient installés à nos côtés. Souhaitons-leur un bon rétablissement. N'oublions pas celles et ceux qui, pour des raisons liées à l'âge ou à la santé, n'ont pu se joindre à nous. [...] Le partage, les soutiens aux plus fragiles, la chaleur humaine, la convivialité sont les valeurs qui nous animent et continueront de nous animer tout au long de notre mandat.

Vous pouvez compter sur moi et sur toute mon équipe pour faire vivre ces valeurs et être particulièrement attentifs et très attachés à tout ce qui peut se faire pour améliorer, défendre et construire notre quotidien, pour rendre votre vie encore plus agréable. »

*Extraits du discours
de Jean-Paul Vetzal, maire*

La municipalité a également invité chaque foyer qui n'a pas participé au repas à venir retirer en mairie son colis de Noël. Elle souhaite à tous un joyeux Noël et une bonne année 2018.

« L'homme seul est comme une main seule, comme un pied seul, comme un œil seul, il agit, il marche, il juge imparfaitement. »

Henri-Frédéric Amiel



Les premiers sexagénaires de l'année !

Au cours de ce repas, Danila Mortelette et Armand Grosnickel, ont été mis à l'honneur par la municipalité et se sont vus remettre un cadeau surprise.

Beau moment de partage pour ces deux personnes qui ne s'étaient jamais rencontrées.

C'est dorénavant chose faite et la municipalité est confortée dans sa vision de toujours garder à Argancy-Olgy-Rugy un esprit de convivialité.



Danila Mortelette et Armand Grosnickel (au centre)

Un décor aux couleurs de Noël



Un clin d'œil aux employés municipaux et aux élus qui n'ont pas ménagé leur peine pour que cette journée soit réussie.



Animation magique



Tout au long de cet après-midi festif, Maxime Waltz, magicien, est intervenu sur scène et autour des tables en réalisant des tours de magie rapprochée. Chacun a pu ainsi retrouver son âme d'enfant devant ses tours bien énigmatiques !

Deux générations pas si opposées que cela à en entendre les commentaires ravis de nos aînés qui ont découvert le groupe de Hip Hop « Collectif Art » lors d'une prestation pleine de rythme.

Collectif Art est une association qui a déjà fait de nombreux shows en France. Elle est coordonnée par le chorégraphe Roland Kouakou et a vocation à développer et promouvoir la danse moderne Hip Hop dans notre pays.

Estelle Freyne, jeune fille de notre village, a fait très tôt ses premiers pas dans le Hip Hop par le biais de cours dispensés à la M.J.C. d'Argancy et danse dans cette troupe avec brio.

Cette belle complicité intergénérationnelle démontre l'ouverture d'esprit du plus grand nombre vers ces jeunes plein de talent.

Démonstration de Hip Hop !



« Le bonheur le plus doux
est celui qu'on partage »





« Vélo vin chaud »

Balade nocturne sur les voies vertes de Rives de Moselle



Premiers arrivés, premiers servis !

Escale à Rugy en habit de lumière

Les communes d'Argancy, Ennery et de Chailly-lès-Ennery se sont largement mobilisées aux côtés de Rives de Moselle pour organiser la première édition du « Vélo vin chaud » sur les voies vertes.

400 cyclistes et randonneurs ont parcouru pour une balade nocturne, 2 circuits de 8 et 3,8 km.

Ils se sont arrêtés à Rugy, pour une première pause gourmande : marrons, escargots, vin et chocolat chauds, tout était prêt pour régaler et surtout réchauffer ces courageux, car cette nuit de presque pleine lune était bien fraîche !

A l'arrivée à Ennery, soupe de potiron, velouté de poireau, vin et jus de pomme chauds attendaient cette joyeuse troupe affamée par l'effort.

Avec ces vélos décorés et ces pères Noëls en vadrouille, il a régné tout au long de cette soirée, un véritable air de fête !





Préparation des marrons



Le stand des boissons chaudes

Patrimoine local

Les escargots qui ont été servis ne sont pas issus du trempage de souris vertes dans l'huile, comme on voudrait nous le faire croire, mais proviennent d'un élevage local appartenant à des producteurs de Rugy !



Agenda 2018

Voeux du maire
7 janvier 2018



Qui aura la fève ?

Ce sera la surprise de la traditionnelle cérémonie des **vœux du maire** suivie de la galette des rois et d'un thé dansant animé par l'orchestre de Jean-Claude Riff, **dimanche 7 décembre 2018 à 15H00 à la salle des fêtes.**

Cérémonie de bienvenue
et de félicitations

Les nouveaux arrivants, les bébés, les médaillés du travail et les heureux bénéficiaires des prix des maisons fleuries de l'année 2017, seront accueillis ou récompensés, **dimanche 11 mars 2018 à 10h30, à la salle des fêtes.**



Vivre à Argancy

Sportifs à l'honneur

Les six heures d'Olgy



Le Cercle de Yachting à Voile de la Moselle (CYVM) a organisé la 54^e édition des Six heures d'Olgy dimanche 1^{er} octobre.

La compétition s'est déroulée par temps sec avec cependant un petit bémol : le manque de vent, qui selon le président Alain Albertus, « a mis les nerfs des coureurs à rude épreuve ».

La remise des prix a eu lieu en présence de Nathalie Griesbeck, députée européenne Grand Est et Jean-Paul Vetzler, maire d'Argancy.

On peut souligner dans le classement « scratch », tous groupes confondus, la 3^e place des coéquipiers Vincent Mann et Coralie Gerbes.

Deux champions aux écuries d'Olgy

Les élèves de Josselin Rozaire ont réussi un doublé gagnant lors du championnat de Lorraine des 7 et 8 octobre 2017.

Manon Vécrin s'est imposée au Grand Régional du CSO amateur 2. Elle est championne de Lorraine suivie de près par Théo Ogorzaly qui remporte la 3^e place. Ce dernier a confirmé son pic de forme en raflant la victoire en amateur 1.

Deux champions de Lorraine, un bon cru 2017 qui confirme le travail de toute une saison. Une fierté pour eux et leur coach.





Les jeunes joueurs de pétanque d'Argancy en compétition

Quatre jeunes joueurs de l'école d'Argancy pétanque : Timéo Schwartz, Alix Damien, Mickaël Vu et Mathys Henry ont été qualifiés pour disputer le Championnat National des Clubs jeunes qui s'est déroulé du 27 au 29 octobre à Saint-Yrieix en Charente. Ils étaient accompagnés de leur coach : Pascal Etienne.

Cross du collège de Maizières-lès-Metz : tous en piste !



Le cross du collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz a réuni pas moins de 790 élèves. Filles et garçons de toutes les classes ont parcouru de 1 800 à 2 440 mètres selon leur catégorie. Les six professeurs d'éducation physique et leurs collègues ont assuré la logistique. Cette manifestation sportive annuelle a fait l'objet d'une active préparation depuis le début de l'année scolaire.

Félicitations aux jeunes coureurs d'Argancy, Olgy, Rugy qui, par leurs performances ont été sélectionnés pour participer à la prochaine étape qui sera le cross régional.



Groupe scolaire

Sorties, spectacles et activités

A la découverte de l'Ouvrage !

Avant sa fermeture définitive, tous les élèves de moyenne et de grande section ont eu la chance de bénéficier d'une visite guidée dans l'Ouvrage et d'examiner avec attention les œuvres éphémères.

Les couleurs, les graphismes, les atmosphères et thèmes variés ont beaucoup intéressé nos jeunes élèves et suscité bon nombre de questions.

Une belle visite menée par une guide enthousiaste !



Le ski à l'école

Pour la onzième année consécutive, l'activité ski a été reconduite pour les classes de grande section et de CM 2 des écoles d'Argancy.

Durant sept semaines, les classes se rendent au Snowhall d'Amnéville pour pratiquer cette activité insolite dans notre région. Ce module d'apprentissage se terminera par un moment essentiel : le passage du brevet de skieur.

Cette organisation a pu être mise en place grâce au financement conjoint de la municipalité (pour le financement de tous les transports) et de la coopérative de classes complété par une participation des familles.

La pratique du ski offre une richesse pédagogique indéniable à la pratique habituelle de la classe. En effet, les situations proposées sollicitent les ressources des élèves tant dans le domaine physique qu'émotionnel et favorisent une exploitation variée en classe.



Le Bel Oiseau

Les élèves de la petite section au C.P/C.E.1 ont découvert l'histoire de Petit Louis qui toute sa vie durant a voulu construire la plus belle et la plus réaliste des marionnettes. Dans ce spectacle, il était aussi question d'effort et de persévérance afin de réaliser ses rêves.

Durant le spectacle présenté par la Compagnie des Trois Chardons, les jeunes spectateurs ont pu apprécier tant le savoir-faire du comédien que la découverte d'une forme d'expression théâtrale.

Cette représentation qui a eu lieu dans les locaux de l'école maternelle a été intégralement financée par la municipalité.



Fête de la science



Dans le cadre de la fête de la science, les élèves du CM2 se sont rendus au lycée Georges-de-la-Tour à Metz pour assister à de nombreuses expériences. Celles-ci portaient autant sur la chimie que sur la physique. Les élèves ont ainsi pu se rendre compte de l'influence de certaines substances sur les molécules, les effets des ondes électromagnétiques, l'azote liquide... Ils ont fait décoller des fusées (enfin, des bouteilles d'eau !) et fabriqué du « slim », cette pâte gluante qui cartonne en ce moment auprès des plus jeunes.

Cette sortie a enthousiasmé l'ensemble des élèves et a même éveillé chez certains le goût de la recherche scientifique.



Bouchons d'amour

Dans le cadre de l'éducation morale et civique, Mme Thomas-Renouf a inscrit, pour cette année scolaire, sa classe comme "collecteur partenaire" de l'association "Bouchons d'amour".

Les enfants du CP/CE1 collectent et trient les bouchons de bouteilles.

Ces bouchons sont vendus à une usine belge qui les recycle pour en faire des palettes de manutention. L'argent récupéré sert à acheter du matériel pour handicapés (fauteuils, véhicules de transport, matériel spécifique pour le sport, chiens, ...).

Ce projet s'inscrit dans le programme d'éducation morale et civique de l'école : ouverture aux autres, respect des différences, investissement personnel et collectif, mais aussi recyclage, avenir de la planète,...

Les élèves du CP/CE1 accueilleront avec plaisir tous les bouchons rapportés à l'école et vous remercient d'avance pour votre aide.

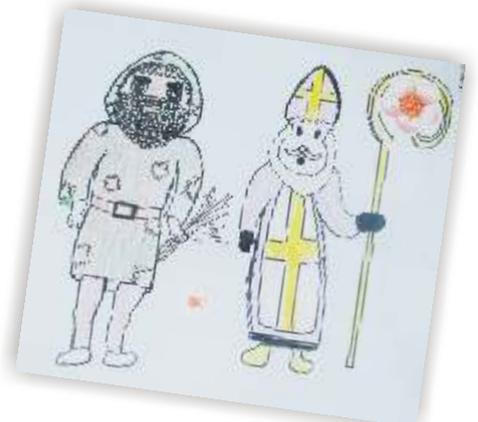
Groupe scolaire Saint Nicolas

7 décembre : visite de saint Nicolas dans les écoles

Cette année, le père Fouettard a volé la vedette à saint Nicolas.
C'est lui qui a reçu les câlins et un joli dessin !



Saint Nicolas et père Fouettard ont été accueillis tous deux en chansons, brillamment interprétées par les élèves de l'école maternelle. Après la traditionnelle séance de remise de cadeaux, ce sont les institutrices et les aides maternelles qui ont été récompensées.



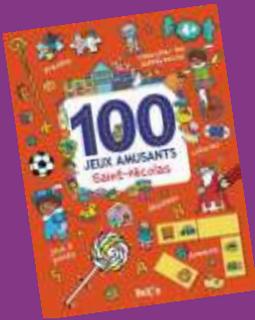
À l'école élémentaire

A l'école élémentaire, saint Nicolas a visité chaque classe. Les enfants ont assuré avoir tous été très sages, précisant « spontanément », que leurs institutrices étaient vraiment très gentilles et les meilleures qui soient.

Impressionné par tant de louanges, saint Nicolas a distribué friandises, goûters, livres de jeux ou cartes cadeaux qu'il avait apportés et a promis de revenir l'année prochaine.

Pour bien montrer qu'ils ne lui avaient pas menti, les enfants ont remercié leur saint patron en chanson !

Quand au père Fouettard, il a eu beau chercher, il n'a trouvé personne à punir !



Saint Nicolas n'a oublié personne !

Saint Nicolas et son compère ont terminé leur tournée dans notre village, par les enfants de l'école privée Marcel Van.



Accueil périscolaire

Centres aérés ados : c'est nouveau !

Le CIAS de la Rive Droite a mis en place, sur le site d'Ay-sur-Moselle, des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les adolescents des communes adhérentes.

C'est ainsi que pendant les vacances de la Toussaint, 30 jeunes, majoritairement d'Ay-sur-Moselle, de Trémery et d'Argancy, ont bénéficié de ce programme avec une moyenne de 15 participants par jour.

Ravis de leur semaine, des sorties et activités proposées, les jeunes ont émis le souhait pour ce que des activités soient proposées tout au long de l'année. Le CIAS a promis d'étudier la faisabilité de cette demande.



Séjour Ski

Le CIAS organise des séjours ski pour les enfants du CE2 à la 3ème.

Le prochain séjour se déroulera à Seytroux du 3 mars au 10 mars 2018 (2^e semaine des vacances).

Les inscriptions sont ouvertes aux habitants des communes adhérentes du CIAS.

Les places sont limitées, dépêchez-vous !

Dossier d'inscription :
CIAS de la Rive Droite
2 rue des écoles - Trémery
Tél : 03 87 40 12 00





Horaires d'ouverture
Mardi : 15h30-18h00
Mercredi : 14h00-19h00
Vendredi : 15h30-18h00

 Bibliothèque municipale d'Argancy

Bienvenue à Sylviane, nouvelle bénévole



Fraîchement arrivée à la bibliothèque, Sylviane anime un atelier mensuel jeux de société avec les enfants de 3 à 6 ans.

Congrès des bénévoles à Dieuze



Jil et Emmanuel présentent leurs différents ateliers aux bibliothécaires mosellans lors du congrès des bénévoles à Dieuze.



À découvrir : les demeures de l'épouvante

En janvier 2018, la bibliothèque vous proposera une soirée jeu de plateau « les demeures de l'épouvante ». Cette séance réservée aux plus de 15 ans, se déroulera un vendredi à partir de 20h00. A suivre...

Au programme

Les petites histoires de Dominique auront lieu les mercredis :

- 17 janvier à 16h
- 28 février à 16h
- 21 mars à 16h



Les cercles de lecture de Liliane :

- Vendredi 12 janvier
- Jeudi 8 février
- Jeudi 15 mars



Découverte

Amicale des donneurs de sang bénévoles Ennery - rive droite et environs

En 1971, Martial Martin avec les conseils avisés de M. Rouyer, président fondateur de l'Amicale de Maizières-lès-Metz, réunit une poignée d'hommes dont Norbert Hoffmann qui est encore l'actuel trésorier et crée l'Amicale des Donneurs de sang bénévoles Ennery - rive droite et ses environs, fin décembre 1971.

Elle regroupe huit communes : Ennery, Chailly-lès-Ennery, Flévy, Ay-sur-Moselle, Trémery, Argancy, Malroy et Rurange-Lès-Thionville -Montrequienne.

La présidente est Christine Hoffmann, la vice-présidente, Marie-Thérèse Perrin qui représente l'Amicale à Argancy.

Le but de l'Amicale

Alain Maillard président UD 57 l'explique :

« Le but de l'Amicale, comme les cinquante autres Amicales de Moselle, est de travailler en parfaite collaboration avec l'Etablissement Français du Sang afin de sauver, voire guérir des vies humaines grâce aux poches de sang collectées dans les communes.

Il faut savoir que 10 000 poches par jour sont nécessaires. Il nous fallait en Lorraine et Champagne 150 poches de sang pour les hôpitaux. Sachant qu'une poche ne se conserve que 42 jours, il n'est pas possible d'en stocker.

Aujourd'hui, grâce aux cinquante Amicales mosellanes qui assument complètement la promotion du don en Moselle, le stock de confort est de 13 jours, mais il devrait être de 14 ou 15 jours.



Les souhaits

L'Etablissement Français du Sang a pris comme décision qu'en dessous de 50 poches collectées il supprimerait la collecte dans une commune. Pour éviter ce cas de figure, l'Amicale souhaite que les personnes jouent la solidarité intercommunale.

Qui peut donner son sang ?

Toute personne en bonne santé, dès l'âge de 18 ans et ce jusqu'à 70 ans révolus, pesant plus de 50 kg.

La cadence des dons est de 6 fois par an pour les hommes et 4 fois pour les femmes. Les donneurs de plasma sont invités à se rendre directement à Metz.

Prochaine collecte à Argancy

Le 15 mars 2018, une collecte sera organisée à la salle des fêtes d'Argancy de 16 H 00 à 19 H 00.

Le comité de l'Amicale des donneurs de sang bénévoles Ennery rive droite et environs compte sur vous et vous attend nombreux.



Contacts :

Alain Maillard : 06 61 17 13 95

Courriel : alainmaillard0694@orange.fr

Christine Hoffmann 06 98 60 67 57

Courriel : norbert.hoffmann@sfr.fr

Marie-Thérèse Perrin : 06 87 24 46 83

Courriel : marietherese.perrin@yahoo.fr

La devise de l'Amicale est :

« Que nul ne meure faute de sang ».

Le rappel de l'éthique française du sang est :

« Bénévolat, volontariat, anonymat et non-profit ».



Qui vole un œuf, vole un bœuf....

Ce proverbe parle des « voleurs », mais ne les tentons pas.

Trop de fois, nous constatons que des trottinettes, des bicyclettes, ou autres effets personnels sont oubliés sur l'aire de jeux par exemple. On entend quelques temps après : « on m'a volé mon vélo... »

Effectivement, si l'objet a disparu c'est que quelqu'un de mal intentionné l'a dérobé. Mais s'il n'avait pas été laissé sur place par oubli, ce ne serait pas arrivé.

Même si le fait de dérober la chose d'autrui est condamnable, il faut éviter de tenter le vol.

Ne laissez rien d'apparent qui pourrait être facilement dérobé et ne rendez pas la tâche facile à ces délinquants.

Signalez-nous tout comportement suspect au numéro suivant :
06.08.37.12.05

Pascal Hoelter
Chef de Service



La collectivité prend en charge le déneigement des routes mais les riverains ont la charge du déneigement des trottoirs devant leurs habitations.

Ceux-ci doivent être soigneusement déblayés après chaque chute de neige. S'il n'existe pas de trottoir, un espace de 1,5m de largeur à partir du mur de la façade doit être nettoyé.

La neige doit être stockée en cordon sur le trottoir et en limite de l'espace dégagé. En aucun cas, elle doit être poussée dans les bouches d'égoûts, ni dans les caniveaux, ni sur la voie publique.

Attention, en cas d'accident, la responsabilité civile des occupants est susceptible d'être mise en cause.

Bacs à sel

Des bacs à sel sont mis à votre disposition pour déneiger votre portion de trottoir.

Argancy

- Rue des Prés, devant les ateliers municipaux
- Rue des Mésanges,
- Rue des Pêcheurs,
- Place Anne de Méjanès
- Rue de la Crouée
- Place des Maronniers
- Rue de Bussière (groupe scolaire)

Rugy

- Rue du Clos Bellevue
- Place des Vignerons
- Rue des Vignes
- Rue des Cerisiers

Olgy

- Intersection rue de la Chapelle, Rue de la Côte
- Rue de Metz (Fermette)
- Rue des Roseaux

Amelange

- Rue d'Amelange

Emballages ménagers : ce qui change en 2018

Les écobacs sont remplacés en janvier par des sacs transparents

Pourquoi cette décision

La collecte des sacs plastiques permettra de dégager le village de tout contenant, dès le ramassage qui s'opère très tôt le matin. Ainsi, nos rues ne seront plus polluées visuellement par les écobacs qui y « stationnent » une bonne partie de la journée, pour la plupart d'entre eux, en attendant le retour de leur propriétaire.

Cette solution représente un avantage en terme de manipulation pour les personnels, avec de surcroît un gain de temps de 45 minutes par tournée, au bénéfice de la collectivité.

La transparence des sacs permet en outre un contrôle visuel rapide du contenant, ce qui nous donne l'occasion de rappeler les consignes de ce tri.

En pratique

- Chaque foyer se verra attribué un nombre de sacs adapté à la composition de la famille.
- La distribution se fera de la façon suivante :
 - ➔ les sacs transparents seront distribués en Mairie, selon des modalités communiquées par voie de presse, ainsi que sur le site Internet de la mairie.

Sont concernés par ce tri :

- Les emballages en acier et aluminium (canettes, boîtes de conserve)
- Les petits emballages en carton (comme les boîtes de céréales et de gâteau)
- Les emballages de salle de bains (bouteilles, flacons et aérosols)
- Les briques alimentaires (lait, soupe)
- Les bouteilles et flacon en plastiques, avec leurs bouchons (eau, huile, lave vaisselle, shampoing)



Le saviez-vous ?

Aujourd'hui les emballages ménagers représentent 14 kg par habitant et par an. Seuls un quart d'entre eux sont triés.

Astuce n° 1 : inutile de les laver, il suffit de bien les vider.

Astuce N° 2 : laisser les emballages en vrac sans les imbriquer entre eux.

Une nouvelle vie pour nos emballages

- Avec 6 bouteilles d'eau, on fabrique un **tee-shirt** et avec 27 une **veste polaire**.
- Avec 114 aérosols, on fabrique une **trottinette**.
- Avec 700 canettes, on fabrique un **cadre de vélo** !



Nouvelles installations

Restaurant

Le bouquet garni
29 rue de Metz
57640 ARGANCY
Tél : 03 72 39 56 56

www.lebouquetgarni.fr

 lebouquetgarni-olgy

Agent immobilier indépendant

Sandrine Di Francesco
Tél : 06 33 83 40 82

Photographe Indépendant So Sweet Photographie

Alexandra Marth
Tél : 06 46 58 44 89

 sosweetphotographie

Désormais on peut se « pacser » en mairie

Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (PACS) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie. Le passage du PACS en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal Officiel du 19 novembre 2016 (article 48).



Pièces à fournir :

- La convention de PACS.
- Déclaration conjointe d'un PACS et attestations sur l'honneur de non parenté et de résidence commune.
- Actes de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.
- Pièces d'identité en cours de validité.

Convention de PACS : un document qu'il ne faut pas bâcler

Les futurs pacés doivent rédiger une convention de PACS dans laquelle ils fixent librement les modalités de leur vie commune, sous réserve des obligations prévues par la loi.

Cette convention est un contrat. Sa rédaction doit donc être prise au sérieux car c'est ce contrat qui permettra de régler les éventuels conflits de propriété en cas de rupture du PACS ou de décès d'un des partenaires. Le contrat de PACS est aussi important qu'un contrat de mariage.



Mariage ou PACS ?



Vie commune

Les époux et partenaires s'engagent à une vie commune. Ils s'apportent une aide matérielle et une assistance réciproque en cas de difficultés.

Impôts

Les époux et partenaires font une déclaration de revenus commune.

Enfants

Présomption de paternité : Le partenaire de la mère doit l'enfant conçu ou né pendant faire une reconnaissance en le mariage est présumé paternité. Ce n'est pas avoir pour père, le mari de sa mère.

En cas de rupture

Le divorce relève du tribunal d'instance et il faut s'adresser à un avocat. Un ex-époux peut être tenu de verser une prestation compensatoire à son ex-conjoint (quand le divorce provoque une trop grande disparité de niveau de vie entre les époux).

Le PACS est dissous d'un commun accord :

- par lettre recommandée avec accusé de réception à la mairie d'enregistrement.

Un seul des partenaires veut se séparer :

- s'adresser à un huissier de justice qui se chargera de la procédure.

Patrimoine

Les époux peuvent choisir un contrat de mariage parmi les différents régimes existants : séparation de biens, communauté universelle, participation aux acquêts.

S'ils n'ont pas conclu de convention de PACS spécifique, les partenaires sont soumis au régime de séparation de biens : chacun reste propriétaire de son patrimoine et de celui à venir.

En cas de décès

Le conjoint bénéficie des droits à la succession et peut percevoir une pension de réversion.

Les partenaires doivent établir un testament pour pouvoir hériter l'un de l'autre. Il n'y a pas de pension de réversion.

Charges et dettes

Les époux et partenaires contribuent aux charges liées à la vie commune. Ils sont responsables conjointement des dettes contractées pour les besoins de la vie courante.

Urbanisme

Déclarations préalables et permis de construire déposés à la mairie période du 29/08/2017 au 05/12/2017



Déclarations préalables déposées

Demandeur	Adresse	Nature des travaux
Jean-René Herrmann	12 rue des Prés - Argancy	Ravalement de façade
Kévin Gouy	2 rue de Chailly - Rugy	Mur de clôture + palissade
Denis Ciacchi	12 rue des Bleuets - Olgy	Remplacement des menuiseries extérieures + porte de service
Pierre Hennequin	20 rue de Bussière - Argancy	Remplacement de la porte d'entrée
Guillaume Joachimowicz	1 rue des Pêcheurs - Argancy	Remplacement des menuiseries extérieures et création d'un muret en agglo et grillage
Christophe Lezzi	11A rue des Prés - Argancy	Pavage devanture maison + clôture
David Gil	8 rue de la Crouée - Argancy	Changement fenêtres, portes d'entrée et de garage
Pascal Thiry	23 rue de Metz - Olgy	Remplacement charpente et tuiles
Gérard Haut	14 rue des Erables - Argancy	Ravalement de façade, changement de la porte d'entrée, pose d'un conduit de lumière
Marc Panter	8 impasse des Vergers - Olgy	Changement porte d'entrée + porte de garage
Jeanine Muller	4 rue en Chemée - Olgy	Démolition d'une clôture + reconstruction
Henriette Guichard	6 rue de la Fontaine - Olgy	Changement des menuiseries extérieures
Jean Jacques	6 rue de la Chapelle - Olgy	Remplacement des menuiseries extérieures
Philippe Lagache	8 square des Primevères - Argancy	Remplacement clôture existante
Georges Bach	8 rue des Pensées - Rugy	Remplacement fenêtres et porte d'entrée
André Richard	14 rue du Calvaire - Rugy	Remplacement fenêtres et volets
Armand Cavélius	15 rue des Prés - Argancy	Remplacement des fenêtres
Bruno Goeller	6 rue des Lilas - Argancy	Pose de brise- vue
Jean-Claude Gledel Stéphane Muller	13 rue des Pêcheurs - Argancy	Rénovation de toiture
Anthony Schumacher- Leblanc	5 rue de la Crouée - Argancy	Remplacement fenêtres, porte d'entrée et création de baie vitrée
Viviane Bauchat	3 rue en Chemée - Olgy	Mise en peinture des volets et porte d'entrée

Permis de construire déposés

Demandeur	Adresse	Nature des travaux
SCI V.T.E.L. (M. Mendes Luis)	25 rue de Metz - Olgy	Construction d'un immeuble collectif de 7 logements
Mairie	5 rue de Bussière - Argancy	Réhabilitation d'un bâtiment existant en bureaux
Mairie	2 place Anne de Méjanès - Argancy	Transformation mairie + création 3 logements
Mairie	7 rue de Bussière à Argancy	Réhabilitation d'un bâtiment existant en 5 logements

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien, ceux-ci doivent faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le POS (Plan d'Occupation des Sols) de la commune. A la fin du chantier, vous devez déposer en mairie une déclaration de fin de travaux.

Etat civil

Naissances

Florentin Siebert né le 28 octobre 2017

Mariage

Cédric Mayer et Anaïs Aubry mariés le 9 septembre 2017

Pacs

Jimmy Alconada et Emilie Inglik pacsés le 4 décembre 2017



Décès

Carmelo Russo décédé le 22 septembre 2017

Charles Hennequin décédé le 19 octobre 2017

Marie-Thérèse Maurice décédée le 21 octobre 2017



Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)

Tél : 03 87 56 46 46

7 j/7 de 8h30 à 16h00

Hôpital d'instruction des armées Legouest
27 avenue de Plantières - 57070 Metz

STOP INFO

Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



www.argancy.fr

Le site internet de la commune est à votre disposition pour avoir toutes les informations dont vous avez besoin, en temps réel. N'hésitez-pas à le consulter.



Manifestations du trimestre

Seules les manifestations officielles sont notées (pas les matchs ni les entraînements)

Janvier 2018

6	Galette des rois des jeunes	US Argancy
7	Cérémonie des voeux du maire	Municipalité
28	Repas dansant italien à 12H	US Argancy

Février 2018

18	Défilé du carnaval	Ecole Buissonnière
----	--------------------	--------------------

Mars 2018

11	Accueil des nouveaux arrivants Accueil des nouveau-nés Remise des médailles du travail Prix des maisons fleuries	Municipalité
15	Don du sang 16H-19H salle des fêtes	Amicale des donneurs de sang bénévoles de la rive droite
17	Nettoyage de printemps (Sous réserve de confirmation)	Inter-associations

Mairie d'Argancy
1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70



mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.fr



Argancy CAP 2020 est imprimé sur un papier respectant l'environnement et garanti sans chlore élémentaire.

